



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Municipalité de Rapide-Danseur

Province de Québec  
District d'Abitibi  
Municipalité de Rapide-Danseur

**Séance extraordinaire** du conseil municipal de Rapide-Danseur, tenue le 26 septembre 2022 à 21h20 à la salle municipale de Rapide-Danseur.

Présences :

M. Mathieu Proulx	Conseiller	siège no 1
Mme Lorraine Doucet-Dion	Conseillère	siège no 2
M. André Gélinas	Conseiller	siège no 3
M. François Cloutier	Conseiller	siège no 4
Mme Christiane Guillemette	Conseillère	siège no 5
Mme Vanessa Gravel	Conseillère	siège no 6

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Sylvain Vachon, assiste également à l'assemblée, Mme Line Boudreault directrice générale.

LES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES PRÉSENTS ACCEPTENT LA TENUE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET RENONCENT À L'AVIS DE CONVOCATION

### 1. Mot de bienvenue

Le maire ouvre la séance extraordinaire du conseil municipal à 21 h 20.

### 2. Paiement facture Bell Canada

ATTENDU QU' une facture de Bell Canada a été inscrite dans les factures à payer mais qu'il n'y avait pas eu de résolution pour la dépense, la directrice générale n'a pas effectué le paiement qui avait été autorisé lors de la séance du 6 septembre et a préféré aviser les membres du conseil de la situation avant d'envoyer le paiement comme prescrit par la loi:

**EN CONSÉQUENCE,  
IL EST ACCEPTÉ PAR VOTE**

de payer la facture Bell Canada des mois de juillet et août puisque le cellulaire a été utilisé pour les besoins du camping rustique de Rapide-Danseur;

3 pour


2 contre


1 élu s'abstient de voter considérant son intérêt;

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

### 3. Fermeture de la séance

Le sujet à l'ordre du jour ayant été discuté, M. Mathieu Proulx, appuyé de Mme Lorraine Doucet-Dion demande la fermeture de l'assemblée à 21 h 30.

  
Sylvain Vachon  
maire

  
Line Boudreault,  
directrice générale greffière-très.

2022-09-123